



Lavaur, le mercredi 8 janvier 2014

CH LAVAUUR

LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR DU CH LAVAUUR

Monsieur le Directeur,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur certaines situations qui nous préoccupent suscitent notre indignation.

Elles concernent les soins et activités à visée thérapeutiques destinés aux patients hospitalisés en psychiatrie :

- Le salon de coiffure est fermé, la coiffeuse renvoyée !
C'est anormal et incompréhensible, ce moment passé chez la coiffeuse est extrêmement apprécié par les patients.
Cet instant contribue bien souvent à une amélioration de leur état psychique. On peut travailler ensuite, en tant que soignant, sur d'autres représentations, d'autres sentiments qui font un bien...fou à ces personnes.
Pour information un très grand nombre de patients, privés injustement de coiffeuse, sont parfois du fait de leur pathologie dans l'impossibilité de se rendre en ville chez un coiffeur. La plupart de ces personnes sont sans ressource et hospitalisées depuis des années en psychiatrie...
Nous vous demandons de reconsidérer cette décision injuste, non discutée et de faire le nécessaire pour que ces patients souvent démunis et en grande difficulté puissent avoir à nouveau accès à ce moment de plaisir.
- Autre point difficilement acceptable vu des services de soins : l'impossibilité de programmer et financer des activités thérapeutiques prévues au mois de janvier !
Par exemple, un séjour thérapeutique régulièrement organisé depuis des années fin janvier, planifié en service, déjà discuté en équipe et travaillé avec les patients est suspendu d'un coup pour des raisons obscures.
- Des soignants qui animent des activités à visée thérapeutique sont obligés d'avancer les frais liés à ces soins relationnels...
- D'autres font régulièrement et depuis des années l'avance des frais dans le cadre d'une activité qu'ils animent.

- Sans parler de tous les frais payés par les soignants sur leurs propres deniers pour éviter de diminuer plus encore un budget notoirement insuffisant.
- Enfin et pour conclure les frais de déplacements (autoroute, parking) sont réglés et ponctionnés sur le budget des activités thérapeutiques (mal nommé budget loisir...) La CGT vous demande d'intervenir pour que le budget activités thérapeutiques serve aux dites activités. Pourquoi pas tant qu'on y est faire payer l'essence aux patients ou la financer avec le budget thérapeutique ?
Nous vous demandons de donner des instructions pour que les frais d'autoroute soient réglés par l'intermédiaire d'une carte spéciale non financée, bien entendu, par le budget activité thérapeutique.

Monsieur le Directeur trouvez-vous tout cela normal ? Pour la CGT c'est NON.

Imaginez-vous un seul instant qu'en médecine ou à la maternité, on explique aux patients ou aux parturientes que certains soins ne pourront être réalisés en janvier pour des questions inaudibles de comptabilité ?

Croyez-vous possible qu'on demande à des soignants de faire l'avance des perfusions ou qu'on exige d'un médecin anesthésiste qu'il règle les produits anesthésiants ?

Si de telles décisions étaient maintenues nous ne pourrions qu'y voir le signe d'un manque de considération et de respect vis-à-vis des soignants et des patients. Ces derniers qui subissent déjà une aliénation mentale et sociale doivent encaisser de surcroît des dysfonctionnements institutionnels sans possibilité d'exprimer leur insatisfaction.

Nous connaissons votre attachement aux respects des droits des patients et aux approches humaines, aussi nous vous demandons solennellement d'intervenir pour eux.

Dans l'attente d'une réponse et surtout de décisions, veuillez recevoir, monsieur le directeur, nos respectueuses salutations.

L'ensemble du bureau de la CGT

Copies : Président du Conseil de Surveillance
Directeur des Services Financiers
Directeur des Services Economiques
DRH
DSSI
Chef de Pôle
Médecin Chef
Cadre Supérieur de Santé de Psychiatrie
Cadres de Santé Psychiatrie

Pour information ou pour rappel, ces problématiques sont communes à tous les services de psychiatrie adulte et de pédopsychiatrie du CH Lavour.